



ANNEXE 1 - FRAIS SCOLAIRES – Int 11 (à conserver par la famille)

lycée polyvalent
lycée des métiers
Hôtellerie - Tourisme
Haute-Garonne
académie
Toulouse
éducation
nationale

1

LES FORFAITS ET LA REPARTITION

La répartition est proportionnelle au nombre de jours de fonctionnement (du lundi au vendredi, hors vacances scolaires et période de stage en entreprise)

(1) Le forfait Internat comprend le petit déjeuner, les repas du midi et du soir, ainsi que la chambre.

Internat filles/garçons, sauf pour les étudiants BTS. Il est fermé tous les week-ends. L'accueil à l'internat se fait le lundi matin à partir de 7h45 et ferme le vendredi.

UN CORRESPONDANT résidant à Toulouse ou dans les environs immédiats, capable de remplacer la famille en toute circonstance et d'assurer l'hébergement en cas de fermeture de l'internat est OBLIGATOIRE. La demande pour l'internat se fait par ECRIT au moment de l'inscription de l'élève.

(2) Le forfait Demi-pensionnaire

comprend le repas du midi seulement. Rappel le repas du soir pour TP n'est pas pris en charge dans le forfait. Il est dû son prix est de 3,60€.

1 rue de l'Abbé Jules LEMIRE
BP 3131
31026 TOULOUSE CEDEX 3

Tél 05 34 50 10 10

031046g@ac-toulouse.fr

2

LES MODALITES DE PAIEMENT

Les frais doivent être payés **dans les 10 jours** qui suivent la remise, à l'élève, de l'avis aux familles (facture) – Octobre/Janvier/Avril.

Le responsable financier déclaré de l'élève mineur ou majeur est tenu de régler le montant des frais dus par l'élève à l'établissement.

MODES DE PAIEMENT :

- ✓ Par chèque à l'ordre de L'Agent Comptable du LHT,
- ✓ Par virement (voir sur la facture),
- ✓ En espèces directement à l'intendance.

A TITRE INDICATIF	❖ <u>TARIFS SCOLAIRES 2017 ET REPARTITION PAR TRIMESTRE</u>					
	FORFAIT - INTERNE (1)			FORFAIT DEMI-PENSION (2)		
	3 janvier 2017	1 avril 2017	04 septembre 2017	Du 3 janvier 2017	1 avril 2017	04 septembre 2017
	31 mars 2017	8 juillet 2017	23 décembre 2017	31 mars 2017	8 juillet 2017	23 décembre 2017
	trim 1	trim 2	trim 3	trim 1	trim 2	trim 3
Nbre jours	54	54	70	54	54	70
Montant par						
Trimestre	462,64 €	462,64 €	599,72 €	166,85 €	166,85 €	216,30 €
TOTAL annuel	1 525,00 €			550,00 €		
* Un élève DP peut manger le soir (TP obligatoire ou volontaire) au tarif externe le forfait demi-pension ne comprend pas ces repas. C'est à régler en dehors du forfait.						

3

LE REGIME EXTERNE

Il permet de manger à titre exceptionnel au lycée (self ou restaurants d'initiation).

Le prix du repas est de 3,60 € à régler à l'avance :

- soit au monnayeur en Espèces ou par Carte Bancaire,
- soit par chèque à remettre dans la boîte aux lettres de l'Intendance à l'ordre de L'Agent Comptable du LHT.

ATTENTION SANS APPROVISIONNEMENT SUR LA CARTE DE SELF L'ELEVE NE SERA PAS AUTORISE A MANGER.